

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Écologie (France) > Énergie nucléaire (France) > **4 mars 2013 : soutien aux militants du GANVA poursuivis pour avoir bloqué (...)**

4 mars 2013 : soutien aux militants du GANVA poursuivis pour avoir bloqué bloquait un train de déchets nucléaires

vendredi 8 mars 2013, par [GANVA](#) (Date de rédaction antérieure : 4 mars 2013).

A noter : Le jugement de ce procès est mis en délibéré au 5 juin 2013.

Le 5 novembre 2010, le GANVA bloquait le train de déchets nucléaires La Hague/Gorleben aux abords de la ville de Caen pendant environ 3h30. Cette action visait à dénoncer l'industrie nucléaire dans son ensemble en s'attaquant à l'une de ces nombreuses faiblesses : l'impossible gestion des déchets nucléaires et donc leur transport.

Ce blocage était également une marque de solidarité avec nos camarades allemands en lutte à Gorleben.

Face à la non-violence de leur action, les membres du GANVA ont du subir la violence policière lors de la désincarcération (brûlures 3^e degré, section de tendons, etc...) puis le 8 décembre 2010, la violence judiciaire. 1 mois de prison avec sursis et 1000€ chacun pour le pénal, 20000€ de dommages et intérêts collectivement pour la SNCF et 1€ chacun pour... Areva... pour atteinte à son image ! Le GANVA a fait appel de cette décision d'injustice.

Ce lundi 4 mars 2013 se tiendra donc le procès en appel. RDV à 12h place Gambetta pour un rassemblement de soutien. Le procès se tiendra à 14 heures.

Le Réseau « Sortir du nucléaire » leur apporte tout soutien, comme il l'avait fait en 2010 au moment de l'action et du procès en première instance.

<http://ganva.noblogs.org/>

Communiqué du GANVA

Le lundi 4 mars 2013 à 14h aura lieu à Caen le procès en appel des "7 du Ganva" pour le blocage d'un train « Castor » de déchets nucléaires.

Le 5 novembre 2010, une quinzaine de personnes, vite rejointe par une centaine de manifestants, avait bloqué physiquement ce train hautement radioactif à l'entrée de Caen pendant 3h30. Plusieurs personnes avaient été grièvement blessées par les forces de l'ordre qui semblaient vouloir dégager au plus vite cette contestation nuisant à l'image de l'industrie nucléaire. Un procès pesant et

uniquement à charge avait eu lieu un mois plus tard, aboutissant à de lourdes peines pour 7 des « bloqueurs » : prison avec sursis et plus de 30000€ d'amendes et de dommages et intérêts pour la SNCF et Areva.

C'est une remise à zéro des compteurs qui sera l'enjeu de ce procès en appel le 4 mars 2013. En effet le blocage du 5 novembre 2010 n'était pas qu'une contestation des transports de matières hautement radiocatives qui circulent tous les jours en France, c'était une action forte visant à démontrer une fois de plus que le nucléaire est incompatible avec la vie. Au delà des arguments juridiques et scientifiques, c'est avec une conviction profonde que nous avons tenté de contrecarrer le plan de communication mensonger d'Areva et de l'État.

Cette idée d'un nucléaire sûr et propre s'effondrait 4 mois plus tard avec la catastrophe criminelle de Fukushima. Areva nous reprochait une « campagne anxiogène » contre son train poubelle. C'est un événement autrement plus anxiogène qui a eu lieu le 11 mars 2011 au Japon. Nous avions la légitimité d'agir avant la catastrophe, celle-ci nous a malheureusement donné raison.

Le premier verdict montre combien il est difficile d'avoir confiance dans la justice, mais nous allons continuer à nous défendre lors de ce procès en appel au tribunal, de manière offensive, car nous avons l'intime conviction que l'action directe doit continuer à être utilisée contre le nucléaire.

Nous appelons à un rassemblement de soutien devant la cour d'Appel (place Gambetta) dès 12h le lundi 4 mars 2013

Solidarité avec la ZAD, avec Bure, avec les anti-THT, les No-TAV, les anti-OGM...

Solidarité avec les militants qui agissent pour ne pas subir et solidarité avec les victimes de la répression !

Nucléaire plus jamais !
